



N°93  
Avril  
2023

Chères Fétignaises, chers Fétignois,

Vous aurez certainement tous remarqué la construction d'un nouvel immeuble, situé entre la cure et l'ancienne école. Il s'agit bien évidemment de la mise en œuvre d'un des projets phare de notre législature : un bâtiment regroupant des logements adaptés, un nouveau local pour notre service d'édilité et une installation de chauffage à distance.

Les appartements seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain. Il s'agit de 9 logements de 2,5 pièces et d'un de 3,5 pièces. Les prix de location des 2,5 pièces se situent entre CHF 1'230.00 et CHF 1'295.00 charges comprises. Le 3,5 pièces sera quant à lui loué CHF 1'460.00 charges comprises.

D'une surface d'environ 60 m<sup>2</sup> (88 m<sup>2</sup> pour le 3,5 pces) les logements sont étudiés pour faciliter la vie des personnes à mobilité réduite (largeur des portes, absence de seuil...). Une salle communautaire permettra à ses habitants de se retrouver en diverses occasions.

Principalement destinés à nos aînés, ces logements peuvent également être loués à une clientèle plus jeune, permettant ainsi une mixité des générations.

Une brochure relative à ces logements est à disposition au bureau communal.

Nous sommes heureux de mettre ainsi à disposition de nos aînés des logements leur permettant de demeurer dans notre village aussi longtemps que possible. Nos employés communaux auront de leur côté des locaux adéquats pour l'accomplissement des multiples tâches qui leur incombent. Enfin, l'installation du chauffage à distance, à pellets, répond quant à elle aux normes écologiques actuelles visant à préserver au mieux notre climat.

Nous remercions les citoyens de notre village de nous avoir soutenus dans ce beau projet en acceptant les budgets y relatifs.

Nous profitons de ce message pour vous souhaiter un bon printemps et nous réjouissons de vous retrouver nombreux à la toute prochaine assemblée communale.

Jean-François Husson  
Conseiller communal

# ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Fétigny  
sont convoqués en assemblée ordinaire le

**LUNDI 8 MAI 2023, À 20 H 00,  
À LA GRANDE SALLE COMMUNALE**

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022
2. Rapport de gestion 2022
3. Comptes 2022
  - 3.1 Compte de résultats
  - 3.2 Crédits supplémentaires
  - 3.3 Compte des investissements
  - 3.4 Rapport de la Commission financière
  - 3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
4. Entretien de la route cantonale
5. Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)
6. Approbation du nouveau Règlement du cimetière
7. Informations communales
8. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 ne sera pas lu ; il est joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo.

Les comptes 2022 (point 3), les statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (point 5) et le règlement du cimetière (point 6) peuvent être consultés sur le site internet « [www.fetigny.ch](http://www.fetigny.ch) » et au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

# **ASSEMBLEE COMMUNALE**

## **du 12 décembre 2022 à 20 h 00**

### **à la Grande salle de Fétigny**

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic  
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale  
Scrutateurs : Mme Véroniques Lesquereux et M. Jean-Bernard Renevey  
Présences : 50 citoyennes et citoyens  
Excusés : 2 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 47, du 25 novembre 2022, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2022
2. Budget 2023
  - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 2.2 Diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2023 de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base
  - 2.3 Contrôle des vannes d'eau potable
  - 2.4 Réfection des chemins communaux
  - 2.5 Vidéosurveillance
  - 2.6 Extension des réseaux d'eaux claires et usées
  - 2.7 Etude de la faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école
  - 2.8 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Présentation de la planification financière 2023-2027
4. Approbation des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)
5. Approbation du nouveau Règlement du cimetière
6. Informations communales
7. Divers

#### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo**

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

#### **2. Budget 2023**

##### **2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement**

P. Catillaz présente le budget de fonctionnement 2023 avec les principales variations entre 2022 et 2023. Elle présente également les divers investissements 2023.

Le montant total des revenus du compte de fonctionnement s'élève à Fr. 4'867'282.56 pour un total des charges de Fr. 4'915'628.90, soit un déficit de Fr. 48'346.34.

## **2.2 Diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2023 de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base**

P. Arrighi présente la baisse du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2023. Contrairement aux années précédentes, cette diminution n'est pas conditionnée au relèvement à 92% dès l'année suivante. En fonction de l'évolution de la situation financière de la commune, une demande de relèvement du coefficient de l'impôt pourrait toutefois être présentée dans le futur.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette diminution et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote la diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2023 de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2023 est acceptée à l'unanimité.

## **2.3 Contrôle des vannes d'eau potable**

M. Vincent Diacon, conseiller communal, présente la demande pour une nouvelle dépense périodique annuelle de Fr. 3'000.-- pour la manipulation périodique des vannes d'eau potable. Cette intervention fait partie de l'entretien courant du réseau d'eau potable. Les agents d'exploitation de notre commune ne sont pas équipés pour le faire. Ce mandat sera confié à une entreprise externe pour réaliser le contrôle de l'entier du réseau sur 5 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense périodique et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense périodique de Fr. 3'000.-- par année pour le contrôle des vannes d'eau potable est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

## **2.4 Réfection des chemins communaux**

M. Olivier Renevey, conseiller communal, présente des photos des chemins communaux qui nécessitent une réfection. Le devis s'élève à Fr. 45'000.--, dont une partie significative est destinée au chemin Champ Porchet en-dessus de la zone artisanale. En effet, il faut également stabiliser le talus.

*Mme Eliane Glaus demande si la réparation du chemin d'accès à la déchetterie est aussi prévue.*

Les bordures du chemin qui surplombe la déchetterie sont abimées par les convois agricoles et les camions. Elles sont régulièrement entretenues par les employés communaux. Par contre, comme la déchetterie actuelle n'est pas en zone légalisée, elle est tolérée mais aucun aménagement en dur ne peut être effectué.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette dépense de Fr. 45'000.-- pour la réfection des chemins communaux est acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

## 2.5 Vidéosurveillance

M. Jean-François Husson, conseiller communal, explique que des déprédations et du vandalisme sont constatés aux alentours de l'école. De plus, des déchets sont régulièrement déposés illégalement à la déchetterie. Dans un but dissuasif mais aussi pour retrouver les auteurs de ces actes et compléter nos plaintes pénales, le conseil communal propose l'installation de 4 caméras à l'école et à la déchetterie. Le coût de l'installation s'élève à Fr. 6'000.-- et ensuite à Fr. 4'000.-- par année pour les abonnements.

Il n'y a pas de visualisation en direct, mais une consultation des vidéos lorsque des problèmes sont constatés. Les vidéos sont conservées 7 jours sur un serveur à Olten et ne sont consultables que par un nombre restreint de personnes désignées par le conseil communal. Durant les horaires scolaires il n'y a pas d'enregistrement prévu à l'école.

Le règlement sera établi par le conseil communal dans le respect des directives du préposé à la protection des données. Il sera aussi soumis à l'accord préfectoral.

*M. Philippe Moser relève la mauvaise qualité d'image de ce genre d'installation et est sceptique quant à son efficacité pour retrouver les auteurs des méfaits. Les dégâts aux caméras elles-mêmes risquent aussi d'être onéreux.*

J.-F. Husson espère surtout un effet dissuasif de ces caméras et regrette d'avoir à déposer régulièrement plainte contre inconnu sans avoir les moyens d'enquêter. Il précise que les caméras seront installées en hauteur, pour limiter les risques de détérioration volontaire.

*M. Alexandre Joye demande si les personnes absentes de l'assemblée communale en seront informées.*

Le règlement sera en ligne sur notre site internet dès validation par la préfecture.

*M. Marco Bruzzo demande s'il est envisagé la pose de caméras à d'autres endroits sensibles comme la buvette du FC, l'église ou encore le bureau communal.*

Comme aucune déprédation n'est constatée ailleurs dans le village, il n'est pas prévu pour l'installation de poser d'autres caméras.

*M. Jean-Daniel Chardonnens demande si le coût annuel des dégâts vaut la peine d'investir dans une telle installation.*

Les frais annuels de Fr. 4'000.-- équivalent au montant des dégâts. Par contre, avec la nouvelle école, les éventuels frais de réparation pourraient être nettement plus élevés.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense périodique et propose à l'assemblée de l'accepter. Comme pour l'instant seule la société Swisscom a été sollicitée, elle invite le conseil communal à demander des offres comparatives.

Au vote, cette nouvelle dépense périodique de Fr. 4'000.-- par année pour la vidéosurveillance est acceptée par 40 voix, 2 avis contraires et 6 abstentions.

## 2.6 Extension des réseaux d'eaux claires et usées

V. Diacon explique que des nouveaux projets de construction sont prévus à la route de Payerne et à la Rapette. La commune doit dès lors équiper ces parcelles jusqu'en bordure. De plus, le collecteur d'eaux claires des futurs appartements adaptés est abîmé par des racines d'arbres et doit être changé. Le coût total s'élève à Fr. 110'000.--.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cet investissement de Fr. 110'000.-- pour l'extension des réseaux d'eaux claires et usées est accepté à l'unanimité.

## 2.7 Etude de la faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école

V. Diacon présente une photo montage réalisée dans le cadre de l'étude de la sécurisation du chemin de l'école pour laquelle un premier crédit de Fr. 21'000.-- avait été alloué. Des trottoirs traversants sont prévus au carrefour de la route cantonale et de la route Brit, ainsi qu'à l'intersection du chemin des Burgondes. Une plateforme surélevée jusqu'au début de la zone de l'école est envisagée ainsi qu'une interdiction de circuler, sauf aux ayants-droits. Un parking plus grand pour la dépose-minute sera aménagé vers l'ancienne école.

Il est maintenant nécessaire de préparer un dossier d'enquête préalable à présenter aux autorités cantonales et de chiffrer cet investissement. Pour ceci, un crédit d'étude de Fr. 35'000.-- est demandé.

*M. Dominique Schweizer s'étonne du coût de Fr. 21'000.-- pour l'obtention d'un seul plan et déplore le saucissonnage de la demande.*

Les investissements publics nécessitent maintenant de telles études. La première étude a été faite par un bureau spécialisé en mobilité, tandis qu'un bureau d'ingénieurs civils s'occupera de la deuxième phase d'étude.

*Mme Eliane Glaus demandera ce qu'il adviendra en cas de refus du canton.*  
Une solution répondant aux exigences sera trouvée.

*M. Jean-Bernard Renevey demande comment les usagers de la place de sport s'y rendront avec l'interdiction de circuler.*

L'interdiction ne sera effective que durant les horaires scolaires.

*M. Jean-Daniel Chardonnens trouve dangereux le trottoir au débouché de la route de Brit.*  
Le passage-piétons sera surélevé et la patte d'oie modifiée afin d'offrir une meilleure visibilité.

*M. Jean-Claude Perey constate que les convois agricoles autorisés à circuler devant l'école roulent vite.*

Le but des hauteurs différenciées envisagées est de réduire la vitesse générale des véhicules.

*M. Lionel Meylan demande si l'étude a pris en compte les futurs appartements adaptés.*  
Les aménagements extérieurs des futurs appartements sont actuellement en attente d'une solution globale. De plus, la limitation à 30 km/h de la route de Brit est aussi étudiée.

*Mme Marie-Laure Renevey constate que des places de parc empiètent sur la place de jeux.*  
Cet aménagement a été prévu lors de la mise à l'enquête du projet. De plus, une nouvelle place de jeux a été aménagée à la nouvelle école.

*M. Marco Bruzzo demande combien de maisons seront impactées par cet aménagement.*  
Aucune maison n'est impactée directement car il y a un autre accès par la route à côté de la cure.

*M. Daniel Joye demande si une étude sera prochainement menée pour le parcage car beaucoup de véhicules sont stationnés en bordure du terrain de football sans fréquenter la place de sports.*

Le conseil communal est conscient du problème. La création de places de parc supplémentaires est empêchée par d'une part le ruisseau actuellement enterré qui doit pouvoir être remis à ciel ouvert à tout moment, et d'autre part les terres agricoles d'assolement. Le village de Fétigny est soumis aux mêmes règles sur les places de parc que la ville de Fribourg. Ce thème fait partie du programme de législation.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cet investissement de Fr. 35'000.-- pour l'étude de la faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école est acceptée par 46 voix, 1 avis contraire et 3 abstentions.

## **2.8 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement**

Aucune prise de parole complémentaire n'est sollicitée.

### *Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :*

La commission financière a procédé à l'examen détaillé des comptes le 15 novembre 2022, en présence de P. Catillaz et P. Arrighi. Elle rappelle les principales variations enregistrées. Elle recommande à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement et d'investissement 2023 tel que présenté.

Au vote, le budget de fonctionnement et d'investissement 2023 tel que présenté est accepté par 49 voix.

## **3. Présentation de la planification financière 2023-2027**

P. Catillaz présente la planification financière 2023-2027 en différenciant les investissements futurs, les montants à porter aux budgets de fonctionnement ainsi que ceux à financer par des taxes. Elle présente ensuite les incidences de cette planification financière sur les budgets des 5 prochaines années, avec l'évolution des charges et des produits planifiés en fonction de taux de progression.

### *Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :*

La planification financière a été présentée en détail à la commission financière. Celle-ci recommande de poursuivre la politique des investissements de manière prudente et planifiée afin de maintenir une dette et des finances acceptables.

## **4. Approbation des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)**

V. Diacon présente l'ADIS-Broye. Ce projet découle d'une réorganisation au niveau cantonal de la défense incendie et des secours. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*M. Dominique Schweizer constate que l'abolition des frontières politiques relevée dans la présentation ne prévoit pas une organisation intercantonale au niveau de la Broye.*

Chaque canton étant souverain à la matière, les législations cantonales y relatives sont différentes. Il s'agit de l'abolition des frontières politiques communales fribourgeoises afin d'augmenter la rapidité d'intervention des secours.

*M. Daniel Joye demande si les jeunes sont toujours intéressés par les sapeurs-pompiers.* Le CSPI a envoyé environ 270 invitations aux jeunes, mais à peine 10 étaient présents à la séance d'information. Le bataillon compte 3 nouveaux sapeurs-pompiers de Fétigny.

Au vote, les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) est accepté par 47 voix et 2 abstentions.

## **5. Approbation du nouveau Règlement du cimetière**

O. Renevey présente le nouveau règlement du cimetière, avec en particulier l'introduction d'un article en lien avec le jardin du souvenir ainsi qu'un tarif différencié entre les défunts de Fétigny et les non-résidents qui comprend désormais la désaffectation des tombes.

*M. Jean-Bernard Renevey constate que la grandeur des tombes cinéraires est augmentée et demande si cela ne posera pas des problèmes d'emplacement. Le jardin du souvenir sera aussi gratuit pour les non-résidents et les urnes suite à une désaffectation pourront être déposées dans le jardin du souvenir. Il demande s'il n'y aura pas un problème avec les*

*plaquettes gratuites apposées contre le jardin du souvenir et le dépôt des cendres des non-résidents .*

Les tombes cinéraires seront effectivement plus grandes mais leur positionnement sera prévu en conséquence. Le dépôt des cendres dans le jardin du souvenir est gratuit, mais la plaquette est à la charge de la famille du défunt. Le dépôt des cendres des non-résidents est soumis à la validation par le conseil communal, ce qui permettra un certain contrôle.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière n'émet aucune remarque particulière. Elle recommande à l'assemblée d'approuver le nouveau Règlement du cimetière.

Au vote, le nouveau règlement est accepté par 48 voix et 2 abstentions.

## **6. Informations communales**

### SlowUp de la Broye

Mme Annelyse Joye, vice-syndique, présente le premier SlowUp de la Broye qui aura lieu le 23 juillet 2023 avec un passage à Fétigny. Cet événement est organisé par la Jeune chambre internationale de la Broye et est soutenu par l'Office du tourisme d'Estavayer et Payerne. Entre 15'000 et 25'000 participants sont attendus, avec d'importantes retombées financières pour les sociétés locales et commerces. Un comité composé de membres du conseil communal et d'habitants du village a été mis sur pieds. Les personnes intéressées à y siéger sont les bienvenues. Le comité a pour tâche la préparation de la place de fêtes. Le parcours a été dessiné pour une durée de 3 ans. Les sociétés locales pourront ainsi effectuer un tournus pour la tenue de stands.

### Appartements adaptés

J.-F. Husson donne quelques informations sur l'avancement du chantier des appartements adaptés. Il communique également le prix des loyers qui oscillera entre Fr. 1'230.-- et Fr. 1'295.-- pour les 2 ½ pièces et Fr. 1'460.-- pour le 3 ½ pièces. Ces prix tiennent compte des directives pour les bénéficiaires de rentes complémentaires. Selon le planning, les travaux devraient être terminés en septembre. Par prudence, les appartements seront ouverts à la location dès le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au bureau communal et elles seront contactées dans le courant du printemps.

### Nouveau site internet

Mme Fatima Granget, conseillère communale, présente le nouveau site internet [www.fetigny.ch](http://www.fetigny.ch) qui sera en fonction depuis le 13 décembre 2022. Les sociétés locales sont invitées à communiquer leurs manifestations qui seront publiées sur le site. Celui-ci se veut convivial et actuel. Dès lors, toutes les suggestions et corrections éventuelles sont les bienvenues.

*M. Dominique Schweizer demande si tous les règlements seront disponibles en ligne.*

Tous les règlements seront disponibles en ligne, désormais classés par thème.

*Mme Eliane Glaus demande si la carte de déchetterie pourra dorénavant être chargée par ce biais.*

Le chargement des cartes de déchetterie dépend du système informatique du compacteur et non pas du site internet. Il ne sera toujours pas possible de charger la carte en ligne.

## **7. Divers**

*M. Philippe Moser demande dans quel délai les abris de protection civile sont opérationnels, si l'entier de la population dispose d'une place et si un plan d'engagement existe.*

Les abris sont opérationnels dans un délai de trois jours. Le taux de couverture exact de Fétigny lui sera communiqué ultérieurement. La place qui lui est attribuée peut lui être communiquée directement par le service de protection de la population sur la base d'une demande par courriel.

*Mme Marie-Claire Barthomé demande quelle est la suite donnée aux questionnaires envoyés aux personnes âgées de 60 ans et plus dans le cadre du concept Senior+.*

Sur la base des 57 réponses rendues sur les 214 questionnaires envoyés en septembre 2021, il ressort que 24 % des personnes vivent seules. Le maintien de l'autonomie, la prise en charge de la santé, la vie sociale et culturelle sont prioritaires pour les seniors, tandis que les problèmes financiers sont une inquiétude. Un lieu de rencontre pour les aînés, un référent social, le transport pour les courses ou le médecin, l'accès à la déchetterie et l'évacuation des déchets, le commerce de proximité, les activités sportives, ludiques ou culturelles ainsi que les rencontres conviviales sont des éléments qui ressortaient des réponses. Des personnes ont aussi signifié leur intérêt à offrir des prestations bénévoles pour le transport de personnes.

Le concept Senior+ a été élaboré par la commission ad hoc. Il sera prochainement validé par le conseil communal et ensuite transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales et au Réseau santé social Broye.

Une première rencontre intergénérationnelle est prévue le vendredi matin 23 décembre 2022 entre les aînés et les élèves du CO de Cugy.

*M. Daniel Joye demande à quel stade en est le projet de nouvelle déchetterie et si une benne pour les objets encombrants pourrait être installée une fois par mois à la déchetterie.*

Le conseil communal est conscient du problème. Un projet bien avancé avec la commune de Payerne a finalement été stoppé. De même, des discussions étaient en cours avec une société située en zone d'activités à l'entrée de Fétigny, mais suite à sa vente l'étude a également été arrêtée. Actuellement, le conseil communal n'a aucun nouveau projet en cours. Un partenariat avec la déchetterie régionale de Sévaz n'est pas privilégié pour l'instant en raison de l'éloignement géographique.

Les deux dernières récoltes de déchets encombrants n'ont pas permis de remplir les bennes. Il n'est dès lors pas prévu de bennes supplémentaires à la déchetterie.

*Mme Eliane Glaus demande s'il est possible d'ouvrir la déchetterie en matinée la semaine. Elle déplore l'emplacement peut convivial en hiver le soir.*

La déchetterie est déjà accessible en tout temps pour le PET, le verre et les déchets verts. Il n'est pas prévu pour l'instant d'autres ouvertures. Il n'y a pas d'autres emplacements potentiels actuellement dans le village.

*Mme Eliane Glaus demande s'il est prévu une nouvelle épicerie.*

Ce n'est pas le rôle du conseil communal d'ouvrir une nouvelle épicerie. Cela doit découler d'une initiative privée. Il a toutefois été proactif dans la recherche d'une solution avec notamment une épicerie mobile. Actuellement, un projet privé est en cours de préparation.

*Mme Eliane Glaus apprécie la diminution de l'éclairage public du village et demande si cette initiative perdurera.*

Cette initiative a surtout été prise en raison des demandes d'économie d'énergie émises par la Confédération. Si l'éclairage du centre du village passe du sodium au LED, ce sera une économie de 70% de l'énergie. Des contacts sont en cours avec le Groupe E.

Le conseil communal félicite Mme Corinne Ostertag pour ses 10 ans d'activité au sein de la commune de Fétigny comme concierge des écoles et du bureau communal. Un bouquet de fleurs et un cadeau lui sont remis.

La séance est levée à 22 h 10.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi

# Rapport de gestion 2022 du Conseil communal

(art. 19 de la Loi sur les finances communales)

Le présent rapport vise à vous renseigner sur l'évolution financière de notre commune et les activités marquantes de l'année 2022.

L'année écoulée a été marquée par l'inauguration de l'agrandissement de l'école Pré-de-Ville. Tant les enseignants que les élèves sont heureux de travailler avec un outil moderne et accueillant.

## **Au niveau du compte de fonctionnement :**

### **Administration générale**

Au 31 décembre 2022, Fétigny comptait 1184 habitants.

Globalement le budget est respecté, l'excédent de charges étant légèrement réduit.

### **Ordre et sécurité publics, défense**

Il n'y a pas de dépassement de budget. Le dépassement de l'excédent de charges est dû à un changement du mode de comptabilisation des amortissements et prélèvement dans la réserve liée à MCH2.

### **Formation**

Nous constatons une réduction significative de plus de Fr. 20'000.-- de la charge liée aux frais de transports scolaires. Ceci est dû au déplacement d'une salle de classe de Ménières à Fétigny ce qui permet d'utiliser désormais un seul bus scolaire.

Au niveau des bâtiments scolaires, le dépassement global de plus de Fr. 25'000.-- du budget est imputé aux frais de mazout de la chaufferie mobile et de raccordement au chauffage à distance.

Dans l'ensemble, l'excédent de charges est inférieur d'environ Fr. 30'000.-- par rapport au budget.

### **Culture, sport et loisirs**

Nous nous réjouissons de constater qu'après deux années difficiles liées au Covid, la vie sociale a repris son cours. La Société de Jeunesse a organisé la traditionnelle Bénichon ainsi que le Recrotzon. La Commission culturelle nous a proposé un magnifique marché artisanal. La société théâtrale a présenté une superbe pièce de théâtre. Nous n'oublions bien entendu pas les sociétés sportives villageoises telles que le tir, le football, la gym et le ski-club qui créent un lien social tout au long de l'année.

Mais 2022 a bien entendu été rythmé au son des tambours et trompettes de la 99<sup>ème</sup> Fête des musiques de la Broye. La fête fut magnifique et nous remercions encore tous les intervenants et bénévoles.

Au niveau des résultats, le budget est quasiment tenu.

### **Santé**

Des dépenses liées provoquent un dépassement global des charges.

### **Prévoyance sociale**

Le budget est globalement respecté.

## **Trafic et télécommunications**

L'excédent de charges présente un dépassement de plus de Fr. 30'000.--. Ceci est dû principalement à l'aménagement du chemin de la Biolleyrette qui a été plus onéreux que prévu et aux directives liées au prélèvement sur la réserve liée à MCH2.

## **Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Le dicastère de l'approvisionnement en eau potable est équilibré. Le dépassement au niveau de l'entretien est dû à la rupture de la conduite d'eau potable à la route de Ménières.

Le dicastère du traitement des eaux usées est aussi équilibré. Les charges de l'entretien des infrastructures sont plus élevées en raison des curages réalisés en 2022 (nouvelle charge acceptée en assemblée de mai 2022) et des travaux aux niveaux des conduites de raccordement de l'Auberge communale.

La couverture des frais de gestion de déchets s'élève à 97%. Ce défaut de couverture est essentiellement dû à l'imputation des frais du personnel pour la gestion de la déchetterie en augmentation. Depuis 2022, ce dicastère est soumis à la TVA. Toutefois, vu les bons résultats des derniers exercices, le Conseil communal a renoncé à répercuter la TVA en augmentation des taxes et de couvrir le défaut de couverture par le biais du budget courant de la commune.

## **Economie publique**

Le budget est respecté.

## **Finances et impôts**

Tout comme en 2021, l'année 2022 a enregistré des impôts en hausse par rapport au budget, notamment :

- sur le revenu : + Fr. 136'894.35
- sur la fortune : + Fr. 26'174.95
- sur le bénéfice des personnes morales : + Fr. 64'488.35
- sur les gains immobiliers : + Fr. 55'931.50
- sur les mutations : + Fr. 73'214.50

Des écritures techniques liées à l'introduction de MCH2 ont également provoqué une hausse du bénéfice de plus de Fr. 200'000.--.

Au final, le compte de fonctionnement de l'exercice comptable 2022 se solde sur un extraordinaire bénéfice de Fr. 705'495.54. Nous espérons que cette tendance positive se poursuivra à l'avenir.

## **Au niveau du compte des investissements :**

### **Administration générale**

Les travaux de construction du chauffage à distance ont été réalisés en 2022 et nous avons pu raccorder le bâtiment de l'AES à Noël ainsi que l'école à Carnaval.

### **Ordre et sécurité publics, défense**

Avec l'introduction de l'ADIS-Broye, le crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne pour le CSPI Les Verdières a été annulé.

## **Formation**

Depuis la rentrée de janvier 2022, les élèves bénéficient d'une magnifique nouvelle école. Au niveau financier, le Conseil communal est heureux de confirmer que les coûts de construction devisés ont été globalement respectés.

## **Trafic et télécommunications**

L'étude de la sécurisation du chemin de l'école est plus complexe que prévu, devant également tenir compte des appartements adaptés et de divers paramètres liés à la circulation générale dans le secteur. L'étude se poursuit en 2023.

## **Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Les extensions planifiées du réseau d'eau potable et des eaux usées ainsi que les taxes de raccordement suivent le rythme des divers chantiers.

## **Finances et impôts**

La construction des appartements adaptés et du local de l'édilité a débuté en 2021 et s'est poursuivie en 2022. Les travaux devraient se terminer cet automne. A l'heure actuelle, les devis sont respectés.

## **Au niveau du bilan :**

Le bilan augmente de Fr. 3'371'347.28, essentiellement en raison des nouvelles constructions de l'école et des appartements adaptés. Les emprunts financiers ont augmenté de Fr. 2'796'000.-- afin de financer ces nouvelles constructions.

Vous trouverez sur notre site internet et auprès de l'administration communale au plus tard 10 jours avant notre assemblée les différents documents et annexes relatifs à l'exercice comptable 2022. Ceux-ci ont été élaborés selon la Loi sur les finances communale (LFCo) ainsi que les nouvelles normes MCH2.

Le Conseil communal est très satisfait de ces résultats. Il reste toutefois comme jusqu'à présent prudent quant aux dépenses futures.

Fétigny, avril 2023

Le Conseil communal

## Compte de résultats 2022

### Récapitulation du compte de résultats

	Comptes	2022	Budget	2022
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 132 332.78</b>	<b>5 132 332.78</b>	<b>4 466 973.18</b>	<b>4 466 973.18</b>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	415 667.78	51 970.12	426 374.77	54 924.77
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	128 354.51	54 457.95	149 188.14	79 988.14
FORMATION	1 523 320.66	262 564.58	1 560 725.82	269 275.82
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	40 029.98	2 580.05	39 700.00	3 000.00
SANTÉ	462 805.65	4 419.30	442 000.00	2 200.00
PRÉVOYANCE SOCIALE	518 723.10	1 202.90	520 800.00	1 000.00
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	423 812.15	47 051.15	414 230.61	68 730.61
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	825 527.36	831 994.71	663 643.14	647 193.14
ÉCONOMIE PUBLIQUE	16 871.60	-	17 000.00	-
FINANCES ET IMPÔTS :	777 219.99	3 876 092.02	233 310.70	3 340 660.70
<i>dont résultat annuel</i>	<i>705 495.54</i>		<i>12 142.00</i>	

Le compte de résultats détaillé est disponible sur le site internet [www.fetigny.ch](http://www.fetigny.ch) ou auprès de  
de l'administration communale.

Les diverses annexes obligatoires seront disponibles sur le site internet [www.fetigny.ch](http://www.fetigny.ch) ou  
auprès de l'administration communale 10 jours avant l'assemblée communale.

## Compte des investissements 2022

	Comptes Dépenses	2022 Recettes	Budget Dépenses	2022 Recettes
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>431 819.45</b>			
<i>Immeubles administratifs</i>	<i>431 819.45</i>			
Chauffage à distance	431 819.45			
Excédents de dépenses		431 819.45		
<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>			<b>20 000.00</b>	
<i>Police du feu</i>			<i>20 000.00</i>	
Crédit d'étude pour Verdières 2020			20 000.00	
Excédents de dépenses				<b>20 000.00</b>
<b>FORMATION</b>	<b>1 675 573.43</b>	<b>115 917.60</b>	<b>1 100 000.00</b>	<b>425 000.00</b>
<i>Bâtiments scolaires</i>	<i>1 675 573.43</i>	<i>115 917.60</i>	<i>1 100 000.00</i>	<i>425 000.00</i>
Agrandissement de l'école Pré-de-Ville	1 665 312.43		1 000 000.00	
Entretien et rénovation du bâtiment existant de l'école Pré-de-Ville	10 261.00		100 000.00	
Subventions cantonales		115 917.60		425 000.00
Excédents de dépenses		<b>1 559 655.83</b>		<b>675 000.00</b>
<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>12 594.05</b>		<b>21 000.00</b>	
<i>Routes communales</i>	<i>12 594.05</i>		<i>21 000.00</i>	
Etude de la sécurisation du chemin de l'école	12 594.05		21 000.00	
Excédents de dépenses		12 594.05		<b>21 000.00</b>
<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>193 936.35</b>	<b>23 794.25</b>	<b>290 000.00</b>	<b>120 000.00</b>
<i>Approvisionnement en eau</i>	<i>167 971.00</i>	<i>14 823.30</i>	<i>250 000.00</i>	<i>70 000.00</i>
Extension du réseau d'eau potable	167 971.00		250 000.00	
Subventions ECAB				20 000.00
Taxes de raccordement de ménages privés		14 823.30		50 000.00
<i>Traitement des eaux usées</i>	<i>25 965.35</i>	<i>8 970.95</i>	<i>40 000.00</i>	<i>50 000.00</i>
Extension du réseau d'eaux usées			40 000.00	
Réfection de conduites d'eau	25 965.35			
Taxes de raccordement de ménages privés		8 970.95		50 000.00
Excédents de dépenses		<b>170 142.10</b>		<b>170 000.00</b>
<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>1 554 204.10</b>		<b>2 500 000.00</b>	<b>30 000.00</b>
<i>Immeubles du patrimoine financier</i>	<i>1 554 204.10</i>		<i>2 500 000.00</i>	<i>30 000.00</i>
Construction d'appartements adaptés avec local d'édilité	1 554 204.10		2 500 000.00	
Subvention cantonale				30 000.00
Excédents de dépenses		1 554 204.10		<b>2 470 000.00</b>
<b>TOTAUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 868 127.38</b>	<b>139 711.85</b>	<b>3 931 000.00</b>	<b>575 000.00</b>
ADMINISTRATION COMMUNALE	431 819.45			
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			20 000.00	
FORMATION	1 675 573.43	115 917.60	1 100 000.00	425 000.00
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	12 594.05		21 000.00	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	193 936.35	23 794.25	290 000.00	120 000.00
FINANCES ET IMPOTS	1 554 204.10		2 500 000.00	30 000.00
Excédents dépenses		<b>3 728 415.53</b>		<b>3 356 000.00</b>

# Bilan

	Ouverture Doit	01.01.2022 Avoir	Clôture Doit	31.12.2022 Avoir
<b>BILAN</b>	<b>17 777 980.22</b>	<b>17 777 980.22</b>	<b>21 149 327.50</b>	<b>21 149 327.50</b>
<b>ACTIF</b>	<b>17 777 980.22</b>	<b>-</b>	<b>21 149 327.50</b>	<b>-</b>
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>4 231 691.97</b>	<b>-</b>	<b>5 633 185.64</b>	<b>-</b>
Disponibilités et placements à court terme	973 478.91		1 207 253.37	
Créances	-1 329 029.49		-1 978 315.48	
Actifs de régularisation	2 417 329.00		2 681 552.85	
Placements financiers à long terme	45 650.00		44 227.25	
Immobilisations corporelles	2 124 263.55		3 678 467.65	
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>13 546 288.25</b>	<b>-</b>	<b>15 516 141.86</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles	13 403 391.85		15 386 197.72	
Immobilisations incorporelles	120 696.40		107 744.14	
Participations, capital social	22 200.00		22 200.00	
<b>PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>17 777 980.22</b>	<b>-</b>	<b>21 149 327.50</b>
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>-</b>	<b>4 562 389.96</b>	<b>-</b>	<b>7 419 300.47</b>
Engagements courants		366 541.88		466 162.65
Passifs de régularisation		154 336.90		149 650.00
Provisions à court terme		97 920.06		98 384.64
Engagements financiers à long terme		3 747 522.42		6 658 071.62
Provisions à long terme		127 668.70		47 031.56
Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux tiers		68 400.00		-
<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>-</b>	<b>13 215 590.26</b>	<b>-</b>	<b>13 730 027.03</b>
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre		7 332 673.49		7 341 605.87
Fonds enregistrés sous capital propre		5 500.00		74 400.00
Préfinancements		287 337.20		287 337.20
Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		2 420 020.39		2 151 129.24
Excédent de bilan		3 170 059.18		3 875 554.72

Fétigny, avril 2023

## **Informations diverses du Conseil communal**

### **Déchetterie – nouveaux horaires**

Voici les nouveaux horaires de la déchetterie qui ont été étendus :

Eté	mercredi	de <b>16h</b> à 19h
	vendredi	de <b>16h</b> à 19h
	samedi	de 9h45 à 11h45 et de 15h à 17h
Hiver	mercredi	de <b>16h</b> à 19h
	samedi	de 9h45 à 11h45 et de 15h à 17h

### **Impôts**

Les acomptes pour les impôts 2023 seront envoyés en juin. Ils sont en général basés sur le dernier bordereau d'impôts en notre possession. Vous pouvez contacter l'administratrice des finances pour tout renseignement ou adaptation des acomptes, en particulier si :

- vous êtes un jeune citoyen qui entre dans la vie active
- votre revenu a évolué de manière significative
- vous êtes un nouvel habitant de Fétigny
- votre dernier avis de taxation tient compte d'importants travaux à l'immeuble

Le système informatique Fritax de l'Etat de Fribourg vous permet également de calculer une projection de vos impôts. L'adaptation des acomptes vous évitera d'avoir à payer un bordereau d'impôts important en une fois.

### **Installation d'une piscine**

Nous rappelons aux propriétaires qu'un dossier d'enquête restreinte doit être déposé auprès du secrétariat communal pour toute installation d'une piscine munie d'un système de filtration de l'eau, même si la piscine est vidée et démontée en hiver. Le dossier doit comprendre un plan de situation (qui peut être demandé au bureau communal ou téléchargé sur le portal cartographique accessible depuis notre site internet) indiquant l'endroit où sera installée la piscine et la documentation fournie par le vendeur, notamment les indications sur le système de filtration de l'eau.

### **Devoir d'information des distributeurs d'eau potable**

Informations se rapportant à l'eau potable du réseau de Fétigny :

- Les derniers échantillons étaient conformes aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.
- Provenance : l'eau du réseau de Fétigny provient du réseau de la commune de Payerne. C'est une eau de source pour 33.1% et une eau de nappe pour 66.9%.
- Des informations détaillées peuvent être obtenues auprès du service des infrastructures de la commune de Payerne, qui est le fournisseur de l'eau de consommation de notre commune : [travaux@payerne.ch](mailto:travaux@payerne.ch) - 026/662'65'30 - <https://www.payerne.ch/infrastructures/information-sur-votre-eau-de-consommation>

### **Aux propriétaires de chiens**

Nous remercions les propriétaires de chiens de bien vouloir respecter tant l'espace public que celui de leurs voisins. Les déjections de leur animal doivent être ramassées au moyen des sachets mis à disposition et évacuées dans les poubelles Robidog installées à divers endroits dans le village.

De plus, nous rappelons l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet.

# **RAMASSAGE**

## **DES OBJETS ENCOMBRANTS**

Les bennes destinées au ramassage des objets encombrants seront installées sur la place de l'entreprise Bersier Transports SA à **la route de Payerne** aux dates suivantes pour l'année 2023 :

<b>vendredi 24 mars</b>	<b>17 h – 19 h</b>
<b>samedi 25 mars</b>	<b>8 h – 11 h 30</b>
<b>vendredi 23 juin</b>	<b>17 h – 19 h</b>
<b>samedi 24 juin</b>	<b>8 h – 11 h 30</b>
<b>vendredi 29 septembre</b>	<b>17 h – 19 h</b>
<b>samedi 30 septembre</b>	<b>8 h – 11 h 30</b>
<b>samedi 25 novembre</b>	<b>8 h – 11 h 30</b>

### **RAPPEL IMPORTANT**

Tous ces objets ne doivent en aucun cas contenir **d'éléments métalliques ou de vitre**.

Les meubles doivent être préalablement **démontés**.

Les objets en plastique qui tiennent dans un sac de **110 litres** doivent être évacués au **compacteur**. Leur dépôt dans la benne sera interdit.

Déchets pouvant être déposés dans la benne :

Meubles divers, portes, fenêtres sans vitre ni ferrure, matelas, gros jouets d'enfants et gros objets en plastique ne tenant pas dans un sac de 110 litres.

Nous vous demandons de respecter les employés communaux qui appliquent les directives. Les éventuelles réclamations sont à adresser par écrit au Conseil communal.

Le Conseil communal



## Passeport Vacances de Payerne et environs

Le Passeport Vacances est de retour cette année encore !

Notez bien les dates des activités:

**du 10 au 15 juillet 2023  
et du 7 au 12 août 2023**

Pour les inscriptions et le paiement, rendez-vous en ligne :

**du 10 avril au 7 mai 2023**

sur le site du passeport : [www.passvacpayerne.ch](http://www.passvacpayerne.ch)

Remise des passeports définitifs le:

**mercredi 14 juin 2023 de 18h à 19h30**

à la salle de paroisse de l'église catholique de Payerne

Rue de Guillermaux 17

*(Seconde présence le vendredi 16 juin 2023 de 10h à 11h au même endroit)*



Toute l'équipe sera à votre disposition pour toutes vos questions par mail [info@passvacpayerne.ch](mailto:info@passvacpayerne.ch) dès maintenant ou par téléphone au 079 254 86 04 dès le 10 avril.

### LE COMITÉ RECRUTE !

Nous avons besoin de renforcer notre équipe bénévole pour offrir aux enfants une jolie édition cette été et nous vous invitons à nous contacter par mail au plus vite en nous proposant une rapide présentation de vous, de ce qui vous motive à intégrer le comité du Passeport Vacances et en nous indiquant un numéro où vous joindre et quel domaine de compétences vous intéresse (caisse/comptabilité, secrétariat, gestion d'activités ou des salles...). Vous êtes motivé-e et prêt-e à donner un peu de votre temps libre pour les enfants ? Alors n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse [info@passvacpayerne.ch](mailto:info@passvacpayerne.ch), nous vous recontacterons très vite pour vous donner des informations plus précises sur ces différentes activités.

Merci d'avance.

Le comité

Nous nous réjouissons de partager ces deux semaines avec vos enfants.



## Calendrier actuel des manifestations 2023

30 avril	Brunch — Tir en campagne - Ménières
2 - 4 juin	Tir en campagne – Ménières
10 juin	Concert d'été - Fanfare paroissiale Fétigny-Ménieres
1 - 2 juillet	Tournoi des familles - FC Fétigny-Ménieres - terrain de football
23 juillet	Slow Up de la Broye
31 juillet	Fête Nationale - stand de Tir de Fétigny
13 août	Marché artisanal - cour d'école
8 - 10 septembre	Traditionnelle Bénichon - Jeunesse de Fétigny - grande salle
15 - 16 septembre	Tournée du village - Jeunesse de Fétigny
22 - 23 septembre	Recrotzon - Jeunesse de Fétigny - grande salle
28 octobre	Brisolée - Groupement des dames - grande salle
5 novembre	Match aux cartes - grande salle
10-11-12- 15-17-18 novembre	Soirées théâtrales – Fét'les'thères - grande salle
8 décembre	Repas des aînés
11 décembre	Assemblée communale

Les membres des sociétés vous invitent à venir passer d'agréables moments en leur compagnie, dans la joie et la bonne humeur.



Pour tout renseignement sur les sociétés culturelles et sportives du village, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées des responsables :

Société théâtrale Fét'les'thères	M. Christophe Zbinden 079 426 64 61, christophe.zbinden@vtg.admin.ch
Chœur-mixte Fétigny-Ménières	Mme Elisabeth Vorlet 079 338 34 39, evorlet@bluewin.ch
Fanfare paroissiale Fétigny-Ménières	Mme Tiffany Rey 079 947 69 79, tiftif.rey@gmail.com
FC Fétigny-Ménières	Mme Cornelia Steiner 079 672 76 70, fcfetignymenieres@gmail.com
Foot-tennis de la Broye	M. Michaël Lambert 079 639 72 75, lambert.michael.1532@gmail.com
Gym-Dames	Mme Monique Berchier 026 660 29 03, p.m.berchier@bluewin.ch
Gym-Hommes	M. Marc Corminboeuf 079 662 72 74, marc.corminboeuf@hispeed.ch
Ski-Club La Godille	Mme Laura Chardonnens 079 569 01 65, laura.chardonnens@gmail.com
Société de tir Fétigny-Ménières	M. Christian Moret 079 364 81 17, info@tir-fetigny-menieres.ch
Groupement des dames	Mme Annelyse Joye 079 718 45 73, a.joye@fetigny.ch
Jeunesse de Fétigny	M. Arnaud Joye 079 330 36 96, arnaud.joye@hispeed.ch

**Programme d'activités - printemps-été 2023**  
pour Mesdames et Messieurs les Seniors de Fétigny dès 60 ans

	<p><b>Après-midi récréatif</b> <b>Mercredi 12 avril 2023, de 14 h à 16 h</b> Salle de la Cure, Le Village 191, Fétigny</p> <p><b>Petit loto et goûter avec «les délices de Marina»</b></p> <p>Activité animée par le Groupement des Dames</p>
	<p><b>Après-midi jeux de société</b> <b>Mercredi 26 avril</b> <b>Mercredi 31 mai</b> <b>de 14h à 16h</b> Salle de la Cure, Le Village 191, Fétigny</p> <p>Activité animée par Marie-José Fontaine et Elisabeth Vorlet</p>
	<p><b>Café-contacts</b> <b>Judi 3 mai 2023, de 9h30 à 10h30</b> Salle de la Cure, Le Village 191, Fétigny</p> <p><b>Partager un moment convivial et d'échange sur un thème d'actualité</b> Présenter les activités destinées aux Seniors et connaître vos souhaits</p> <p>Activité animée par Caroline Berthier et Caroline Affolter Berisha</p>
<p><b>Marche au bord de la Broye et par les chemins de remaniement</b> <b>Judi 11 mai, judi 25 mai</b> <b>Judi 15 juin, judi 29 juin</b> <b>de 14h à 15h30</b> Rendez-vous au terrain de foot</p> <p><b>Marche de niveau facile avec une pause</b></p> <p>Activité animée par Gilbert Mollard et Claude Boschung Pour info : 079 654 34 02</p>	



## Inscriptions Rentrée 2023-2024

### **Année précédant l'entrée à l'école enfantine**

- Enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août 2019 et le 31 juillet 2020
- Deux demi-jours par semaine
- Ecolage indicatif : Fr. 130.- par mois

### **Pour les plus petits, dès 2 ans :**

- Enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 juillet 2021
- Un demi-jour par semaine
- Ecolage indicatif : Fr. 100.- par mois

Les documents relatifs aux inscriptions sont disponibles :

- sur Internet [www.castorscugy.ch](http://www.castorscugy.ch)
- auprès de Géraldine Cantin, responsable des inscriptions, au 079 464 32 25 ou par e-mail [castorscugy@hotmail.com](mailto:castorscugy@hotmail.com)
- au bureau communal

**Délai d'inscription 30 avril 2023**

Les maîtresses et le comité de la maternelle vous remercient pour votre confiance.



TCBroye 2023  
1<sup>er</sup> au 4 juin

## Formulaire d'inscription Bénévoles

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 Nom de la société : .....  
 Année de naissance : .....  
 Email : .....  
 Nombre de tranche(s) horaire(s) que je souhaite effectuer : .....  
 Je souhaite être contacté par  
 Taille t-shirt  S  M  L  XL  XXL  XXXL

Prénom : .....  
 NPA / Localité : .....  
 Nombre de personnes : .....  
 Téléphone : .....  
 Sexe :  F  M  
 email  courrier  
 Remarque : .....

### Je suis disponible durant la fête :

Tâches	Jeudi 1 juin Loto			Vendredi 2 juin Tir Soirée Bavaroise			Samedi 3 juin Tir Animation musicale			Dimanche 4 juin Tir Marché artisanal Partie officielle			Lundi 5 juin Rangements
	Matin	Après-midi	Soir / Nuit	Matin	Après-midi	Soir / Nuit	Matin	Après-midi	Soir / Nuit	Matin	Après-midi	Soir / Nuit	Matin et après-midi
Bar +18 ans													
BAR = service Cantine			17 à 21h 21 à 24h	Non Dispo	Non Dispo	17 à 21h 21 à 24h 24 à 04h	Non Dispo	Non Dispo	19 à 23h 23 à 04h	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	07 à 11h 11 à 15h
Service salle	Non Dispo	Non Dispo	17 à 21h 21 à 24h	Non Dispo		17 à 21h 21 à 24h 24 à 04h	07 à 11h 11 à 15h	15 à 19h	19 à 23h	07 à 11h 11 à 15h	15 à 19h	19 à 23h	07 à 11h 11 à 15h
Snack	Non Dispo	Non Dispo	17 à 21h 21 à 24h	Non Dispo	16 à 20h	20 à 24h 24 à 02h	10 à 14h	14 à 18h	18 à 22h 22 à 24h	10 à 14h	14 à 18h	18 à 22h	10 à 14h
Cuisine	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	16 à 20h	20 à 24h	07 à 11h 11 à 15h	15 à 19h	19 à 23h	07 à 11h 11 à 15h	15 à 19h	19 à 23h	
Ravitaillement	Non Dispo	13 à 17h	17 à 21h 21 à 24h		17 à 20h	20 à 23h 23 à 04h	09 à 13h	13 à 17h 17 à 20h	21 à 02h	09 à 13h	13 à 17h 17 à 21h	21 à 02h	09 à 13h 13 à 17h
Tonnelle	Non Dispo	17 à 21h	21 à 2h	Non Dispo	17 à 20h	20 à 23h 23 à 04h	10 à 14h	14 à 18h 18 à 22h	18 à 22h 22 à 04h	08 à 12h 12 à 16h	16 à 20h	20 à 23h	07 à 11h 11 à 15h 15 à 19h
Loto répéteurs	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	
Loto vaisselle	Non Dispo	Non Dispo		Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	
Indifférent	Non Dispo	Non Dispo		Non Dispo									

22 avril Stand et ciblerie	29 avril Stand-ciblerie Reserve	VE 19 mai Soir	SA 20 mai Journée	SA 27 mai Journée	LU 22 au 26 mai tous les soirs	LU.16 au Soir VE. 20 mai	LU 5 juin Journée	MA 6 juin Journée

### Je suis disponible durant les montages / démontages

Les tranches horaires peuvent varier entre 3 et 5 heures et peuvent se chevaucher entre les différentes périodes selon les postes.

**Pour s'inscrire :** Formulaire à retourner par mail : benevoles@tcbroye2023.ch ou par courrier : Annyse Joye – Route de Brit 87 - 1532 Fétigny.

En cas de question, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse : benevoles@tcbroye2023.ch ou au 079 718 45 73 (de préférence par SMS ou WhatsApp et nous vous rappellerons).

**Un immense MERCI pour votre engagement !**